

# COFREND Magnétoscopie (MT) niveau 1 - secteur Aéronautique (COSAC)

RS475 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
|-----------------------|----------------------------|

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Date d'échéance | 31/12/2021 |
|-----------------|------------|

## Certificateur(s)

CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS · SIRET : 35197965300034

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La magnétoscopie permet de contrôler des pièces en fer, en fonte, des aciers forgés, des soudures, des tôles, des tubes... Soit, toutes sortes de pièces de géométrie simple ou complexe, pourvu que le matériau qui les constitue soit de nature ferromagnétique.

La certification COFREND est un processus tierce partie indépendant de l'employeur qui permet de vérifier en particulier par des épreuves théoriques et pratiques, que le candidat répond à l'ensemble des critères pour appliquer une méthode d'essai dans le secteur industriel dont dépend son employeur à un niveau de compétence défini.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Un agent certifié Niveau 1 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs selon des instructions écrites d'essais non destructifs et sous la surveillance d'un agent de Niveau 2 ou de Niveau 3. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à accomplir, conformément à des instructions écrites, les tâches suivantes :

- procéder aux réglages de l'appareillage d'essai non destructif
- effectuer les essais
- relever et classer les résultats des essais par rapport à des critères écrits
- consigner les résultats

Un agent certifié Niveau 1 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs selon des instructions écrites d'essais non destructifs et sous la surveillance d'un agent de Niveau 2 ou de Niveau 3. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à accomplir, conformément à des instructions écrites, les tâches suivantes :

- procéder aux réglages de l'appareillage d'essai non destructif
- effectuer les essais
- relever et classer les résultats des essais par rapport à des critères écrits
- consigner les résultats

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Formation : 16 h minimum
- Expérience industrielle : 130 heures minimum
- Acuité visuelle

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 31/12/2021 |
|-------------------------------------|------------|

## Pour plus d'informations

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/475/>